

Flash info

Enseignement Agricole, une branche à cultiver

Thibaut LEBRETON et Jean-Christophe PARIS, membres de la commission agricole du SPELC, ont rencontré au Ministère Mme Laurie ALBIEN, conseillère en Enseignement, Formation, Recherche auprès de la ministre de l'Agriculture.



Face aux difficultés rencontrées par les personnels des lycées agricoles privés, ils tenaient à aborder les points suivants :



Des conditions de travail qui se détériorent :

- Un accroissement de la charge de travail des enseignants dans les classes de 4/3 et CAPA : hétérogénéité des classes accrue, forte augmentation des apprenants aux besoins éducatifs particuliers, développement de l'inclusion...
- Des EDT et des fiches de service qui ne respectent pas l'annualisation des temps de travail fixés par les décrets.
- Une explosion du temps consacré aux évaluations orales certificatives induites par la réforme de la voie professionnelle et l'approche capacitaire.
- Un déploiement de la mixité des publics trop souvent imposé par les chefs d'établissements aux enseignants en dehors de tout cadre légal.



Le SPELC demande une véritable reconnaissance :

- de l'accroissement de la charge de travail et de la pénibilité dans les fiches de service des enseignants intervenant auprès des classes de collège et de CAPA,
- du surcroît de travail engendré par les CCF, véritables épreuves d'examen, pour les enseignants de la voie professionnelle, par la mise en place d'une indemnité de sujétion,
- de la mixité des publics en encadrant son déploiement.



Des relations difficiles avec l'administration centrale :

- De longs délais de réponses aux questions ou aux recours engagés auprès de l'administration
- Une difficile reconnaissance de l'antériorité de service
- Des erreurs récurrentes dans les fiches de salaires...



Le SPELC demande que les antériorités de service des nouveaux agents soit valorisée à l'identique que dans l'Education Nationale et que le SRH transmette un document récapitulatif la nature et le taux de valorisation de ces services.



Une indispensable revalorisation des rémunérations et des perspectives de carrières :

- Une précarisation croissante des catégories 3
- Une absence de revalorisation des grilles des classes normales



Le SPELC demande une politique ambitieuse d'ouverture de concours ainsi qu'un plan de reclassement comme ce fut le cas en 2020, 2021 et 2022



Le devenir du pacte enseignant :



Le SPELC souligne l'importance du pacte pour les agents de droit public de l'EA Privé qui a permis la reconnaissance de missions effectuées au préalable sans rémunération.



L'emploi à moyen terme :

La baisse des effectifs dans le primaire et en collège se fera bientôt sentir dans nos lycées agricoles.



Le SPELC demande que le SRH anticipe cette diminution en permettant de rendre contractualisable les heures libérées par les collègues partis en CPA.

Spelc
au cœur
de l'action

→ **VOUS** ÉPAULER

→ **VOUS** REPRÉSENTER

→ **VOUS** DÉFENDRE

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

  Fédération nationale des Spelc

 @FederationSpelc



Vous avez un esprit libre et constructif!

ADHÉREZ AU SPELC SUR:

www.spelc.fr/adherer



t.lebreton@spelc.fr

